



Litige paiement crédit immobilier

Par **corinneravet**, le **18/09/2008** à **17:48**

bonjour
Mon mari a quitté le domicile conjugal (maison que nous avons acheté ensemble) depuis juillet 2007.
A priori, il a fait 1 main courante stipulant que c'était lui qui était parti (source officielle)
La maison est en vente depuis 01/01/08
Pour l'instant, Nous payons tous les 2 le crédit de la maison ou je réside avec mes 2 enfants (ils sont en partie chez leur père et chez moi.)
Peux t il un jour me dire qu'il ne paye plus la moitié et me laisser assumer financièrement l'emprunt dans sa totalité
Merci de votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **18/09/2008** à **19:42**

Bonjour
non il ne peut le faire.
Il faut une décision de justice constatant une séparation de corps par exemple pour autoriser votre mari à vous réclamer une indemnité pour le droit d'usage.
Restant à votre disposition.